



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès au dépistage du cancer du sein dans les territoires ruraux

Question écrite n° 10643

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur l'accès au dépistage du cancer du sein dans les territoires ruraux. Dans les Deux-Sèvres, les femmes de plus de 50 ans qui bénéficient du programme national de dépistage du cancer du sein organisé par la caisse primaire d'assurance maladie sont confrontées à l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous pour une mammographie de dépistage. Les délais d'attente sont supérieurs à 8 mois et dépassent parfois un an. Cette situation décourage de nombreuses femmes de procéder à cet examen. Tandis qu'une mammographie de contrôle est recommandée tous les deux ans à partir de 50 ans et prise en charge à 100 % par l'assurance maladie, nombre d'entre elles n'ont jamais pu réaliser cet examen. Dans ce contexte, le message d'Octobre rose entre en contradiction avec les réalités de terrain, bien que la population adhère à la mobilisation en faveur du dépistage et soit informée que détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10. Les inégalités territoriales d'accès au dépistage ne sont pas acceptables alors que la France présente le taux d'incidence du cancer du sein le plus élevé du monde, avec 105,4 cas pour 100 000 femmes et qu'une femme sur 8 en sera atteinte au cours de sa vie. Elles entraînent une perte de chance face à la maladie. Selon la caisse primaire d'assurance maladie des Deux-Sèvres, cette situation s'explique par le manque de radiologues dans les déserts médicaux. Les actions de la CPAM des Deux-Sèvres pour conventionner avec des cabinets de radiologie afin de réserver des créneaux de rendez-vous pour le dépistage du cancer du sein se heurtent à cette limite. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les statistiques par département à l'échelle nationale concernant le pourcentage de femmes de plus de 50 ans ayant bénéficié du dépistage, ainsi que les statistiques relatives aux délais d'attente par département. Surtout, elle lui demande de bien vouloir indiquer les actions d'urgence mises en place pour remédier à cette situation inacceptable et de bien vouloir préciser s'il est envisagé de déployer dans les départements ruraux des dispositifs mobiles d'accès à la mammographie de contrôle, tels que « Mammobile » dans le département de l'Hérault.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10643

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8686